

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
11 juillet 2024

Convocation :
4 juillet 2024

Publiée le :
4 juillet 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 9
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Cédric Dufourd	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

M. Anthony Bolival, donne pouvoir à M. Cédric Dufourd
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
M. Dimitri Bessière, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau

Secrétaire de séance : M. Cédric Dufourd

1. Modification de délégation de pouvoirs consentie au maire par le conseil municipal

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, lequel dispose que « *le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat* », de prendre des décisions relatives aux objets énumérés audit article et exclusivement ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel « *les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets* » ;

Vu l'article L. 2132-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération municipale du 26 mai 2020 relative aux « délégations d'attributions du conseil municipal au maire », par laquelle le conseil municipal délègue au maire une large part des attributions énumérées à l'article L. 2122-22 susmentionné ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **De modifier** la délibération du 26 mai 2020 relative aux « délégations d'attributions du conseil municipal au maire » en son point 16°, comme suit : « *D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en première instance, en appel ou en cassation, devant les juridictions administratives ou judiciaires, de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000 €, et signer toute constitution de partie civile pour l'ensemble des infractions pénales pour lesquelles la commune peut avoir intérêt à y procéder, et ceci jusqu'au terme du mandat* ».

Les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets.

La présente délibération modifie et complète à compter de ce jour la délibération du 26 mai 2020 relative aux « délégations d'attributions du conseil municipal au Maire ».

Adoptée par : 1 abstention ; 1 voix contre ; 12 voix pour.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
11 juillet 2024

Convocation :
4 juillet 2024

Publiée le :
4 juillet 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 9
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Cédric Dufourd	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

M. Anthony Bolival, donne pouvoir à M. Cédric Dufourd
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
M. Dimitri Bessière, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau

Secrétaire de séance : M. Cédric Dufourd

2. Adhésion à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans

Vu le Code Générale des Collectivités Locales (CGCT), notamment son article L. 2121-29 qui dispose que la commune règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays du Mans ;

Vu les délibérations n° 20230705_1A et 20231018_1 des comités syndicaux du Pays du Mans en date des 5 juillet 2023 et 18 octobre 2023, par lesquelles les emplois nécessaires à la création de l'Espace Conseil Energie Climat voulu par le Président du Pays du Mans ont été créés ;

Vu la délibération n° 20231218_5 du 18 décembre 2023, par laquelle le comité syndical du Pays du Mans a décidé de la création d'un Espace Conseil Energie Climat (EC²) à l'échelle du territoire du Pays du Mans à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une mise en service au plus tard au 1^{er} juillet 2024, ainsi que son budget, lequel prendra la forme d'un budget annexe ;

Vu les délibérations n°2024059 et 2024060 du 19 février 2024 de la 4CPS décidant de la prise en charge de l'adhésion des communes de la communauté de communes à l'Espace Conseil Energie Climat (EC²) ;

Vu le projet de convention d'adhésion à l'espace conseil énergie climat du syndicat mixte du Pays du Mans (exemplaire propre aux communes de la 4CPS) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de l'adhésion de la commune de Mézières-sous-Lavardin, à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **Approuve** l'ensemble des conditions susvisées,
- **Autorise** le maire à signer la convention d'adhésion avec le Pays du Mans et la 4CPS, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire,
- **Autorise** le maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
11 juillet 2024

Convocation :
4 juillet 2024

Publiée le :
4 juillet 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 9
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Cédric Dufourd	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

M. Anthony Bolival, donne pouvoir à M. Cédric Dufourd
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
M. Dimitri Bessière, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau

Secrétaire de séance : M. Cédric Dufourd

3. Choix de prestataire – enduits de l'école

Vu la résiliation pour faute de l'engagement existant envers la *SARL Girard Renov* ;

Vu les travaux restant à réaliser sur le bâtiment « 3^e classe » ;

Vu le devis proposé par l'EURL Alexandre Patry pour la réfection des enduits sur ce bâtiment ;

Considérant l'engagement de la municipalité dans ce projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant pour la réalisation des travaux de « réfection des enduits de l'école » :
 - EURL Alexandre Patry
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
11 juillet 2024

Convocation :
4 juillet 2024

Publiée le :
4 juillet 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 9
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Cédric Dufourd	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

M. Anthony Bolival, donne pouvoir à M. Cédric Dufourd
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
M. Dimitri Bessière, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau

Secrétaire de séance : M. Cédric Dufourd

4. Choix de prestataires – Jardin pédagogique

Vu le projet de jardin pédagogique, porté en partenariat avec l'association « Le jardin des prés verts » ;

Vu la délibération du 7 décembre 2023, relative au bail de la parcelle communale C272 ;

Vu la demande d'inscription du projet au futur « Contrat Pays de la Loire », formulée auprès de la communauté de communes et visant à obtenir un financement de 70 % du montant hors taxes ;

Vu l'engagement de la commune pris auprès de « Eiffage Route Sud-Ouest » pour le terrassement du cheminement stabilisé, suite à la délibération du 7 décembre 2023 ;

Vu l'engagement de la commune pris auprès de « Bois naturel » pour la fabrication et pose de clôtures et portillons sur le site du jardin ;

Vu le devis proposé par « EURL Rodrigues », pour la création d'une cabane d'accueil, partie soubassement en maçonnerie ;

Vu le devis proposé par « SARL Le Choix du Bois », pour la création d'une cabane d'accueil, partie élévation bois ;

Considérant les aspects techniques et financiers des devis ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal :

- Retient les prestataires suivants :
 - « EURL Rodrigues », pour la création d'une cabane d'accueil, partie soubassement en maçonnerie ;
 - « SARL Le Choix du Bois », pour la création d'une cabane d'accueil, partie élévation bois ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adoptée par : 1 abstention ; 0 voix contre ; 13 voix pour.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
11 juillet 2024

Convocation :
4 juillet 2024

Publiée le :
4 juillet 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 9
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Cédric Dufourd	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

M. Anthony Bolival, donne pouvoir à M. Cédric Dufourd
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
M. Dimitri Bessière, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau

Secrétaire de séance : M. Cédric Dufourd

5. Demande de subvention – Jardin pédagogique

Vu l'engagement de la municipalité dans le projet de jardin pédagogique ;

Vu le besoin de financement de ce projet ;

Vu la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 15 et 16 décembre 2022, approuvant le cadre d'intervention des contrats Pays de la Loire 2026 (CDPL 2026) ;

Considérant la contractualisation en cours, entre la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS) et la Région Pays de la Loire ;

Considérant le coût du projet, estimé à 49 766 € hors taxes, comprenant principalement des travaux et accessoirement des acquisitions (pour 297 €),

Considérant que sur ce montant, **45 141 € HT sont éligibles à subvention au titre du CDPL 2026** ;

Considérant le taux d'intervention de 70 % maximum, et le montant d'intervention de 30 000 € minimum, au titre du CDPL 2026 ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de jardin pédagogique, implanté sur la parcelle communale 7201970000C0272 (7 route de Saint-Jean-d'Assé) ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, comprenant deux ressources que sont :
 - La subvention de la région au titre du CDPL 2026 à hauteur de 30 000 €,
 - L'autofinancement par la commune à hauteur de 15 141 € HT minimum,
- Décide de solliciter une subvention de trente mille euros (30 000 €) au titre du « Contrat Pays de la Loire 2026 » qui lie la communauté de communes à la région ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
11 juillet 2024

Convocation :
4 juillet 2024

Publiée le :
4 juillet 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 9
- votants : 14

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze juillet à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
M. Guénolé Legagneux	Mme Anaïs Rousseau	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Cédric Dufourd	Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

M. Anthony Bolival, donne pouvoir à M. Cédric Dufourd
Mme Laurence Dunand, donne pouvoir à Mme Martine Faroy-Fontenas
Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Marie-Line Le Pallec
M. Dimitri Bessière, donne pouvoir à M. Killian Trucas
Mme Lucie Pousset, donne pouvoir à Mme Anaïs Rousseau

Secrétaire de séance : M. Cédric Dufourd

Liste des délibérations :

1. Modification de délégation de pouvoirs consentie au maire par le conseil municipal
2. Adhésion à l'Espace Conseil Energie Climat du Pays du Mans
3. Choix de prestataire – enduits de l'école
4. Choix de prestataires – Jardin pédagogique
5. Demande de subvention – Jardin pédagogique

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, M. Cédric Dufourd